

# MAITRISER LE BUDGET D'UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE



L'ACADÉMIE DES  
LEADERS PUBLICS

**Durée :** 2 journées, 14 heures

**Moyens pédagogiques :**

Travaux en groupe restreint (ateliers), cas pratiques et études de cas

**Publics visés :** En groupe, élus locaux, collaborateurs d'élus locaux

**Pré-requis :** aucun

**Les acquis recherchés :**

- ✓ Être en capacité d'élaborer le budget de la commune en appliquant les grands principes budgétaires et comptables
- ✓ Maîtriser la santé financière de sa collectivité et pouvoir exploiter politiquement les documents financiers

---

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- > Connaître le contexte général des **finances publiques locales** et notamment le rôle des collectivités territoriales
- > Comprendre les **équilibres** du budget d'une collectivité territoriale et les modes de décision et d'arbitrage
- > Connaître les **grands principes** budgétaires et comptables
- > Connaître les documents types de gestion budgétaire (budget primitif, compte administratif, compte de gestion, etc.)
- > Appréhender les grands principes de construction d'un **budget communal**
- > Déchiffrer et **exploiter politiquement** un document budgétaire
- > Mesurer la **santé financière** de la collectivité : connaître les principaux **indicateurs** de l'analyse financière

---

## CONTENU PEDAGOGIQUE - (2 journées)

(CONTENU ADAPTÉ EN FONCTION DU TYPE DE COLLECTIVITÉ ET DE SA TAILLE)

> **Identifier les règles essentielles de la comptabilité publique locale**

Les enjeux du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique  
Les principes associés au compte administratif, au compte de gestion  
Le rattachement des produits et des charges à l'exercice  
La nomenclature budgétaire et comptable des collectivités territoriales

> **Savoir décrire la structure d'un budget**

Les recettes issues des dotations de l'État, de la fiscalité et des redevances  
Les dépenses associées au fonctionnement, aux charges de personnels, aux investissements  
Les principaux documents budgétaires : le budget primitif, les décisions modificatives et le budget supplémentaire